

4CT FRANBOUR HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 102 239 euros
Siège social : 26, rue Roger Jourdain
92500 RUEIL MALMAISON

RCS NANTERRE 989 786 140

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2025

Le 12 décembre 2025,
à 10 heures,

les associés de la Société 4CT FRANBOUR HOLDING se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 26, rue Roger Jourdain – 92500 RUEIL MALMAISON, sur convocation faite par le Président de la Société, par lettre simple.

Monsieur Christophe FRANCOIS préside l'assemblée en qualité de Président de la Société.

Le Président de Séance constate que sont présents :

Associés	Pleine propriété	Nue propriété	Usufruit
Christophe FRANCOIS	3		98 136
Catherine FRANCOIS	2		4 098
Candice FRANCOIS		34 078	
Camille FRANCOIS		34 078	
Thomas FRANCOIS		34 078	
	5	102 234	102234
Total des parts composant le capital		102 239	

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président de la Société à l'assemblée.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture du 1^{er} exercice de la société et modification corrélative de l'article 22 des statuts « exercice social »- Pouvoir en vue des formalités

Le Président de Séance donne lecture du rapport du Président de la Société ; et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président de Séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – Modification de la date de clôture du 1^{er} exercice de la Société

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier, à compter de ce jour, la date de clôture du 1^{er} exercice social, qui devient le 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2026.

En conséquence, elle décide de modifier l'article 22 « Exercice social » des statuts comme suit :

« ARTICLE 22 – Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2025. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de la Société déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés usufruitiers et nus-propriétaires.

Christophe FRANCOIS
Président

Signé par Christophe FRANCOIS
Le 27 mai 2026

Signed with doc_A2E
Universign tx_DPDod7LYJdy3

Candice FRANCOIS
Associée

Signé par Candice FRANCOIS
Le 27 mai 2026

Signed with doc_A2E
Universign tx_DPDod7LYJdy3

Thomas FRANCOIS
Associé

Signé par Thomas FRANCOIS
Le 29 mai 2026

Signed with doc_A2E
Universign tx_DPDod7LYJdy3

Catherine FRANCOIS
Associée

Signé par Catherine FRANCOIS
Le 27 mai 2026

Signed with doc_A2E
Universign tx_DPDod7LYJdy3

Camille FRANCOIS
Associée

Signé par Camille FRANCOIS
Le 4 juin 2026

Signed with doc_A2E
Universign tx_DPDod7LYJdy3